



PAR COURRIEL

Le 5 novembre 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Question complémentaire – Projet de construction d'un
complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame,

La présente vise à répondre à la question de la commission
du 3 novembre dernier concernant le projet en objet.

Question 1

En matière de facture d'électricité, des rabais autres que ceux déjà prévus au
texte des tarifs d'Hydro-Québec sont-ils prévus pour le projet Énergie
Saguenay?

Réponse

Le 19 octobre 2020, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a
prolongé l'octroi d'un bloc d'énergie, pouvant atteindre 550 MW au tarif
général grande puissance (tarif L) pendant vingt ans (voir p. j.).

Aucun contrat spécial n'est prévu. Cependant, le promoteur pourrait déposer
une demande dans le cadre du programme de rabais d'électricité applicable
aux consommateurs facturé au tarif L du ministère des Finances. Cependant,
en date du 5 novembre 2020, aucune demande n'a été faite.

Nadia Lalancette
Directrice des grands projets et de la réglementation